



OPTIMUM®

Assurance générale

“ Protéger nos assurés et leurs actifs avec des solutions créatives et sur mesure ”

Capsule de prévention



Feux de forêt

Les températures extrêmes contribuent à l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des feux de forêt. Chaque année au Canada, ces derniers brûlent en moyenne 2,5 millions d'hectares et peuvent avoir des répercussions désastreuses sur les communautés affectées. Heureusement, des actions peuvent être prises par les propriétaires afin de protéger leur propriété contre les feux de forêt. Envisagez d'appliquer les conseils suivants :

Résidence

- Considérer de faire recouvrir votre toit d'un matériau résistant à la chaleur tel que le métal, le bardeau d'asphalte, les tuiles d'argile et/ou un composite en caoutchouc. De plus, libérer le toit de toute accumulation de débris combustibles;



- Entretenir les gouttières et s'assurer qu'elles n'accumulent pas les débris;
- Considérer le remplacement du revêtement extérieur en vinyle par un matériau résistant à la chaleur tel que l'aluminium;
- Traiter les revêtements de bois avec un produit ignifuge;
- Sceller toutes les portes et les fenêtres afin de réduire l'infiltration de la fumée dans votre maison;
- Opter pour des fenêtres à double vitrage puisque les vitres simples ne sont pas résistantes au feu.

À moins de 10 mètres de la résidence

- Garder la zone libre de tout matériau combustible;
- Traiter les terrasses, les clôtures et toute autre structure en bois avec des produits ignifuges;
- Couper l'herbe régulièrement le long des clôtures;
- Éviter l'utilisation du paillis et maintenir la densité des végétaux aussi faible que possible;
- Éviter les plantes et les arbres résineux et/ou aromatiques et/ou produisant des extraits huileux;
- Enlever le bois de chauffage, les barbecues au propane et les bombones de gaz de cette zone.

Entre 10 et 30 mètres de la résidence

- Tailler et élaguer les conifères;
- Libérer la zone des branches tombées au sol, de l'herbe sèche et des arbres morts;
- Les arbres devraient être espacés d'au moins 3 mètres.



Entre 30 et 100 mètres de la résidence

- Créer un espace entre les arbres et tenter de garder la densité de la végétation le plus faible possible;
- Éliminer tous les débris inflammables du sol.

Le service d'un professionnel certifié est recommandé pour les inspections ou les réparations qui sont effectuées sur votre propriété.

optimum-general.com

[optimum-general.com/linkedin](https://www.linkedin.com/company/optimum-general)

